

La tactique du salami

En matière d'aménagement des villes, les projets présentés par les autorités sont pour la plupart motivés par le bon sens. Prenons des exemples genevois récents : l'autoroute de contournement se justifiait pour détourner de la ville le trafic de transit de manière sûre et rapide; le parking de Plainpalais doit permettre de débarasser la plaine des voitures qui l'encombrent et de regagner ainsi un espace vert; la démolition de l'hôtel Métropole aurait laissé la place à un ensemble plus fonctionnel et plus rentable.

Il en est de même pour le projet « d'aménagement » de la place Cornavin. Quelques détails, que comprendront aussi les non-Genevois : un parking souterrain pour résoudre les difficultés de parcage à la gare; la simplification de la circulation, d'où une plus grande fluidité du trafic; un certain regroupement des transports en commun au bénéfice des usagers; la mise en sous-sol des piétons qui seront ainsi à l'abri des dangers de la circulation; et, pour faire bonne mesure, une partie de la rue du Mont-Blanc transformée en zone piétonne. Comme l'a dit le conseiller d'Etat Fontanet au cours d'un débat, le projet n'est peut-être pas parfait mais il offre 900 places de stationnement qui feront des heureux !

A chaque fois le citoyen peut donc donner son adhésion en toute bonne foi, croyant ainsi contribuer à la solution d'un problème concret, localisé. C'est bien là pourtant que réside la mystification : pour Cornavin comme pour les nombreux projets d'aménagement sur lesquels les habitants de Genève ont eu et auront encore à se prononcer, il ne s'agit jamais d'un problème isolé mais de décisions qui, ajoutées les unes aux autres, vont façonner de manière durable le visage de la ville, bien plus, qui vont déterminer notre vie quotidienne.

Faisons l'addition ! Elargissement d'artères, multiplication des parking en ville, à quoi cela mène-t-il ? A la destruction des quartiers, à l'exode des habitants vers la périphérie, à la transformation de la ville en un réseau dense de voies de communication. Des communications qui ne serviront pas à favoriser et à enrichir les rapports entre les hommes mais à les diviser : au centre le commerce, les affaires, à l'extérieur les banlieues-dortoirs. En bref une ville invivable parce que personne ne pourra ou ne voudra plus y rester.

Le 26 février, les citoyens genevois choisiront : non pas pour ou contre un meilleur accès à la gare, comme le bon sens pourrait le faire croire, mais l'avenir de leur ville. Cette situation n'est pas unique; elle se répète à Genève comme dans les autres villes suisses.

On dit que la politique est l'art du possible; certes, à condition de ne pas confondre le possible avec des contraintes soit-disant inévitables. Les nombreux référendums locaux sont là précisément pour rappeler cette vérité élémentaire aux autorités, à savoir que les villes ont un autre avenir que celui tracé par des techniciens au service d'une prétendue rationalité économique.

A l'attitude de ces magistrats qui persistent à ne considérer que le court terme, à détruire les cités en guise de solution aux problèmes urbains, répondra l'action de citoyens, toujours plus nombreux, désireux de reprendre possession de leur cadre de vie.

DANS CE NUMÉRO

P.2 : Naville : une grève de prolétaires; **p. 3 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Notes; **pp. 4/5 :** Les voisins de la Suisse face au chômage : des initiatives en pagaille; **pp. 6/7 :** Vaud : Mystification radicale — Annexe : Mosaïque confédérale; — **Reçu et lu :** Un nouveau canton; **p. 8 :** Nestlé-Youes-Ei — Bagatelles.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 442 23 février 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

442

Naville: une grève de prolétaires

« Tous les mois, je boucle mon bilan avec des dettes. Tous les mois je suis en faillite ». Les réponses avaient fusé du côté des travailleurs; le directeur du dépôt Naville à la Praille-Genève qui tentait d'attendrir l'assemblée en détaillant les difficultés de l'entreprise en était pour ses frais.

Un mois après, si on revient sur l'étonnante grève des employés de Naville à Genève, les grandes lignes du mouvement apparaissent plus clairement. Qui aurait imaginé qu'un tel affrontement, avec les risques énormes qu'il comporte pour les protagonistes salariés, puisse être déclenché par des travailleurs non-qualifiés du tertiaire, ceux-là même qui supportent l'essentiel de la « crise » économique ?

Bref rappel de quelques points de repère. A tout prendre, Naville paie un peu moins mal que d'autres : 1750 francs pour les employés et 1900 francs pour les chauffeurs, alors que dans l'hôtellerie, les salaires s'étagent entre 900 et 1400 francs et que la situation financière faite aux vendeuses de grands magasins n'est pas meilleure, il s'en faut. Mais, admettons-le, 1700 à 1900 francs, en période de « prospérité », cela représente des difficultés sociales permanentes, des difficultés économiques insupportables.

Dans ce climat déjà tendu, trois éléments spécifiques au dépôt de Naville joueront un rôle déterminant, rendant explosive une situation supportée en silence ailleurs. A la Praille, les 150 travailleurs ne sont pas isolés, séparés; ils travaillent côte-à-côte, vivent côte-à-côte leur condition de manœuvres mal payés. Parmi eux, deux tiers environ sont des hommes : leur salaire, contrairement à la plupart des salaires féminins du tertiaire qui pourraient leur être comparés, sont souvent la source de revenu unique dans le ménage. La moitié sont des Suisses, plus autonomes face au pa-

tron que des étrangers sur lesquels plane la menace du non-renouvellement du contrat, du retour sans espoir vers le pays d'origine où sevit le chômage (« a fortiori » pour les nouveaux arrivants, ceux qui reviennent d'émigration); à cela s'ajoute que les plus habiles, les plus jeunes, ont connu avant la période de difficultés économiques un travail mieux rémunéré.

Et l'atmosphère se tend sans que la direction et et l'encadrement (des « petits » responsables, guère mieux payés que leurs subordonnés) puissent réellement saisir ce que les événements qui se préparent recèlent de crucial pour l'avenir de l'entreprise; deux jours avant l'ouverture du conflit, le directeur traitait encore les employés avec la morgue caractéristique du secteur; la résolution des travailleurs s'en trouve bien sûr renforcée.

Dès le déclenchement de la grève, Naville croit pouvoir la désamorcer rapidement en mettant sur pied, faisant appel à ses cadres, un réseau de distribution improvisé. On sousestime là encore la force du mouvement amorcé. Immédiatement, les voitures privées bloquent les camionnettes de livraison, les dépôts provisoires sont rapidement repérés et rendus inutilisables.

Il s'en faut de peu que la tactique patronale ne débouche sur le drame : un camion conduit par un cadre échappe à la vigilance des grévistes et s'apprête à partir en marche arrière avec sa cargaison; un ouvrier se couche alors derrière la machine, la tête à vingt centimètres d'un pneu; le conducteur, averti de la chose, ne veut rien savoir et commence à reculer; le gréviste ne bouge pas; il faut bondir sur la cabine pour éviter l'« accident ». Une telle détermination de part et d'autre, illustre bien la force des motivations. L'efficacité de l'organisation des grévistes renforce alors la qualité du climat qui règne à la Praille : en réalité, c'est la fête. On est pourtant en plein mois de janvier, un mois de janvier spécialement rude. Pendant la journée, c'est en plein air, autour d'un feu de bois, que les piquets de grève s'organisent; le local de réception, dans lequel chacun, tour à tour, tente d'enmagasiner un peu

de chaleur, n'est ouvert que le jour; les heures les plus dures vont de minuit au petit matin. Et pourtant fête il y a. Se développe une atmosphère nouvelle; tout d'abord de dignité retrouvée : on discute d'égal à égal avec les patrons; et aussi de solidarité, dont la qualité surprend tous ceux qui connaissent la masse d'antipathies, de médiocrité dont est faite la vie de tous les jours au dépôt.

Autre chose encore, et de plus important peut-être. Les plus silencieux se mettent à parler et on ne craint pas les grands débats sur la société. On évoque le rôle des banquiers, propriétaires de la maison, jusqu'il y a peu. Pourquoi les travailleurs doivent-ils supporter la gestion de M. de Weck, les

Mars 1977 : début des négociations pour le contrat collectif.

Décembre 1977 : la direction offre environ 50 francs d'augmentation. Ultimatum des travailleurs : c'est 200 francs d'augmentation linéaire ou la grève; dernier délai pour la réponse : le 16 janvier.

16 janvier 1978 : pas de réponse patronale.

17 au 20 janvier : la grève.

20 janvier : ce vendredi, mise au point d'un accord accepté le soir même en assemblée générale.

conséquences des millions investis et perdus à l'étranger? La réaction des femmes est la plus inattendue. D'habitude, on les voit peu, on les connaît peu : elles viennent le matin pour le tri, travaillent quatre heures pour huit ou neuf francs de l'heure et s'en vont. Les voilà aujourd'hui qui, tout en tricotant, se mettent sans difficulté au diapason.

Moment essentiel de la fête, les nouvelles de l'extérieur : tout d'abord le ralliement des gérantes de kiosques, aux horaires interminables, et qui travaillent le plus souvent dans des conditions d'hygiène rappelant les descriptions les plus dures de Zola; les messages de solidarité (le dépôt de Delémont qui, lui aussi, débraye) et puis les nouvelles

de la grève transmises par les radios des voitures. Il faut cependant conclure. Chaque jour, Naville et ses clients, journaux et détaillants, perdent des dizaines de milliers de francs : inventus, les quotidiens de la veille, l'hebdomadaire de la semaine précédente, perdent toute valeur, et s'envoient en fumée des ressources publicitaires énormes. La pression patronale se fait de plus en plus forte.

Les commis de Genève, une brave association d'employés, signataire du contrat collectif mais sans expérience de ce type de mouvement, sans lien effectif avec les organisations non-genevoises, obtient pourtant après quatre jours de grève des résultats non-négligeables : les patrons offraient cinquante francs, les travailleurs exigent deux cents francs de mieux; ils obtiennent finalement, en face à face avec la nouvelle direction qui succède à l'UBS, cent francs en janvier et septante-cinq en octobre. L'immense machine qui domine le marché de distribution des imprimés en Suisse romande (avec un pied en Suisse allemande) a montré qu'elle est vulnérable.

Comme il se doit, la victoire a ses ombres : soucieux de passer pour des « partenaires sociaux » responsables, les fonctionnaires syndicaux mènent l'assemblée générale qui conclut la grève avec une désinvolture qui n'est pas sans rappeler l'attitude patronale; le débat - si l'on peut parler de débat - est conduit tambour battant, les questions gênantes passées sous silence et les jeunes - qui n'acceptent pas facilement de revenir à la médiocrité quotidienne après l'exaltation de la semaine - ridiculisés. Bref, la reprise du travail est décidée, authentifiant les accords salariaux passés.

Si la grève a été le fait des travailleurs, nombre de ceux-ci ont aujourd'hui l'impression d'avoir été dépossédés de la victoire. Du reste, avec 1800 à 2000 francs par mois, leur situation n'a pas réellement changé... et il faut encore rattrapper les heures de grève. Ceux qui furent les plus actifs dans le mouvement sont dans le collimateur de la direction; certains avertissements sont déjà tombés... La grève est bien finie.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Notes

« Voulons-nous survivre ? » demandent les organisateurs de la *Conférence des Organisations non-gouvernementales (ONG) pour le désarmement*, qui aura lieu à Genève du 27 février au 2 mars. « Les conclusions, propositions et recommandations auxquelles elle arrivera seront transmises à la Conférence extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement qui se tiendra en mai 1978 à New-York.

» Celle-ci traitera de ce problème selon la politique des gouvernements, tenant vraisemblablement compte de l'aménagement des armements plutôt que de leur diminution.

» Il est par conséquent très important que se fassent entendre des voix qui souhaitent voir se réaliser un désarmement en fonction non pas de l'intérêt des gouvernements, mais de l'aspiration élémentaire des peuples à une paix réelle. C'est la raison d'être de cette conférence des ONG ». Et d'annoncer qu'une retraite aux flambeaux aura lieu aux Bastions (Genève), le 28 février à 20 heures. Et que le lendemain, 1er mars, à 20 h. 30, des participants japonais à la Conférence parleront à la Salle du Faubourg, à Saint-Gervais, « avec documents à l'appui », des séquences des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki.

La Suisse en Argentine

De son côté, le Département militaire fédéral a autorisé dernièrement cinq membres de la gendarmerie argentine à venir s'entraîner sur un aéroport valaisan au maniement des avions Pilatus-Porter. Ce qui indigné le camarade Ziegler. Mais Ziegler est un mauvais esprit, qui néglige, 1. le fait que puisque Bührle a été autorisé à livrer à l'Argentine du général Videla des avions (des avions à usage purement civil, jurons-en nos grands dieux, c'est-à-dire entre autres missions de surveillance de régions agitées d'une manière

ou d'une autre protection de citoyens paisibles contre les terroristes, etc.), il n'est que normal de permettre aux pilotes argentins de venir s'initier chez nous; et 2. que de cette manière, la Suisse, malheureusement évincée des mondiaux de football, sera tout de même présente en Amérique du Sud, ce qui ne manquera pas de réchauffer le cœur des petits et grands.

Objecteurs : un dossier

De son côté, le Mouvement international de la réconciliation vient d'organiser à Lausanne, Maison du Peuple, les 17 et 18 février, deux conférences sur les sujets suivants : « Amour chrétien et Lutte des classes » et « La non-violence chrétienne a-t-elle un avenir en Suisse-romande ? ». En même temps, il publie un dossier : « L'objecteur. La conscience de l'Eglise. La justice militaire. » : « Destiné à éclairer le débat actuel en vue d'un service civil, ce dossier présente des faits généralement tenus dans l'ombre. Il rappelle des déclarations pertinentes mais vite effacées. Il propose enfin des actes concrets. Ce dossier s'adresse à tous ceux qui cherchent une solution juste, intelligente et honorable de ce douloureux problème, quel que soit leur position personnelle. »

À propos, avez-vous signé l'initiative pour un véritable service civil ?

« Accident » du travail

Et avez-vous lu « Spirale ceinturant la mort » (aux éditions de la Louve, à Genève) de Jean-Claude Blanc ?

« La mort de mon jeune frère à l'âge de 21 ans, survenue en 1975, par accident du travail, est l'événement central et le pivot de ma vie.

» J'ai écrit ce livre pour que la mort d'un individu se transforme en un acte de connaissance susceptible d'empêcher que d'autres hommes meurent de la même façon. Un « banal » accident du travail m'est soudain apparu comme un meurtre collectif monstrueux, un holocauste au Capital... »

J. C.

Les voisins de la Suisse face au chômage: des initiatives en pagaille

Au long des mois, les statistiques concernant le nombre des demandeurs d'emplois se suivent, marquant tantôt une augmentation, tantôt un ralentissement du chômage; et de temps à autre sont publiés également des « programmes de relance » de l'économie dont on attend probablement qu'ils détendent le climat sur le marché de l'emploi en favorisant la création de nouveaux postes de travail; dernier en date, le « programme d'impulsion » qui devrait recevoir de la Confédération un soutien dont l'importance irait de 54 à 80 millions de francs, visant à « faciliter l'application de nouvelles technologies et l'ouverture de nouveaux marchés », un plan concocté par le délégué aux affaires conjoncturelles et les groupements économiques.

Le moins que l'on puisse dire est qu'on voit mal, à travers les initiatives prises par les autorités politiques et les milieux dirigeants de l'économie s'esquisser une stratégie globale, à moyen et à long terme, de lutte contre le chômage. Tout se passe comme si l'on se satisfaisait du « coup par coup », la faible proportion de sans-emplois enregistrés dans les bureaux officiels servant en quelque sorte que d'oreiller de paresse. Et en fait, à ce chapitre crucial de notre organisation sociale, la seule politique suivie que la Suisse ait mis en place, avec un sérieux coup de pouce des « xénophobes », ce fut l'exportation massive du chômage, organisée par le biais du renvoi des travailleurs étrangers dans leur pays d'origine. Et pourtant de nombreux signes montrent que la situation continue de se dégrader en profondeur: la part croissante des jeunes chômeurs¹ dans l'effectif total des sans-emplois, par exemple, est un gage de déséquilibre sérieux pour l'avenir.

Une telle situation appelle bien sûr un diagnostic sérieux, et des propositions de remèdes appro-

¹ Cf. « Notices économiques » de l'UBS, février.

priés. Nous nous contenterons aujourd'hui d'un survol des mesures prises dans les pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest², qui pourraient nous indiquer les voies à suivre... ou à éviter !

Disons tout de suite que l'action officielle et concertée sur l'offre de travail, telle que l'a pratiquée la Suisse à travers sa politique à l'égard de la main-d'œuvre étrangère, se retrouve dans d'autres pays voisins: l'Allemagne et l'Autriche ont également freiné l'immigration, l'ont stoppée, puis ont rendu plus difficiles les conditions de séjour des étrangers. Avec, toutefois, moins de « réussite » que la Confédération helvétique. On a vu aussi en France, dès l'été 1977, être distillée une propagande officielle promettant des avantages financiers aux travailleurs étrangers rentrant chez eux.

Deux remèdes peu prisés

On a tenté, ici et là, de diminuer l'offre de travail grâce à deux artifices — peu en vogue pourtant, il faut l'avouer — :

— Le prolongement de la scolarité. Il y a deux ans étaient introduits en Belgique des « stages pratiques » obligatoires d'un an, et qui pouvaient être prolongés; en Allemagne fédérale, grâce à une nouvelle loi sur la « protection du travail des jeunes », dès 1976 l'âge minimal d'entrée dans la vie professionnelle était reculé de quatorze à quinze ans.

— L'abaissement de l'âge de la retraite. Trois pays ont pris des mesures dans ce sens. Voyez la France qui, l'année passée, autorisait tous les travailleurs du secteur privé à prendre leur retraite à 60 ans, et non plus à 65 ans, cela à travers un accord conclu entre le patronat et les syndicats. Voyez également la Belgique où, en 1975 déjà, l'âge de la retraite pour les hommes était fixé à 62 ans, et pour les femmes à 58 ans; une année plus tard, on allait encore plus loin: 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Voyez enfin la Grande-Bretagne où, dès 1977, chaque

² Voir les travaux de l'Institut hambourgeois pour la recherche économique, entre autres.

travailleur avait le droit de prendre sa retraite un an plus tôt, « à condition que l'emploi ainsi libéré soit aussitôt occupé par un chômeur inscrit sur les listes officielles » !

Limitation du nombre des étrangers, abaissement de l'âge de la retraite ou prolongation de la scolarité, toutes ces mesures ont leurs limites, facilement décelables: il suffit que la « conjoncture » en revienne à la hausse pour que se profile le spectre de la pénurie de main-d'œuvre (témoin les hauts cris poussés ces mois-ci par certaines industries suisses en mal d'« étrangers »)...

Beaucoup plus intéressantes, mais toujours dans le cadre d'une action sur l'offre de travail, deux catégories d'intervention qui ne datent pas de la « crise » actuelle, mais qui portent la marque de la lutte menée depuis longtemps contre le « chômage structurel » (caractérisé surtout par « les distorsions entre les emplois proposés aux travailleurs et les qualifications professionnelles ou les aspirations de ces derniers »). Ainsi les plans mis au point, un peu partout dans les pays industrialisés, pour favoriser le recyclage et la formation professionnelle, les encouragements à la mobilité géographique. Deux exemples parmi d'autres: la Grande-Bretagne prenait en 1975 la décision d'inciter les chômeurs à s'installer dans les régions où existaient des possibilités d'emplois; l'Allemagne fédérale, quant à elle, créait une « allocation spéciale de mobilité » à la fin de 1974 et, trois ans plus tard, augmentait son effort financier pour encourager une mobilité régionale des travailleurs.

Recyclage partout

La qualification professionnelle a, elle aussi, souvent fait l'objet de soins redoublés, notamment par la mise sur pied de cours de recyclage théoriques et pratiques. Dans l'ordre chronologique: aux Pays-Bas dès la fin de 1974, en Grande-Bretagne au milieu 1975, en Autriche la même année, une formation professionnelle spéciale était organisée à l'intention des chômeurs (« avantage » supplémentaire: ces nouveaux « étudiants » disparaissent des statistiques du chômage!); en

1976, tant au Danemark qu'en Belgique, on facilitait l'accès à la formation professionnelle (en 1975, la CEE débloquent également des fonds en faveur du recyclage professionnel). On comprend mieux, dans cette perspective, quelle déception a pu être, pour les milieux concernés en Suisse, les récents débats des Chambres fédérales sur la formation professionnelle...

Face aux jeunes chômeurs

Partout, cet effort mené au chapitre de la formation professionnelle s'est doublé d'une offensive particulière durable en direction des jeunes chômeurs, spécialement en danger du fait de leur manque d'expérience. Le programme de plus grande envergure dans ce secteur : en Grande-Bretagne, dès l'automne prochain, 230 000 chômeurs pourront, chaque année, soit « commencer à acquérir une expérience professionnelle, soit poursuivre leurs études » (l'un et l'autre pouvant être cumulés). Aux Pays-Bas, le gouvernement couvre une partie des dépenses faites par les entreprises qui acceptent d'engager et de former des jeunes. En Belgique ont été créés, en 1976, des stages professionnels destinés aux mineurs.

Face au manque de places

Toutes intéressantes que soient ces initiatives — elles n'ont du reste, dans la plupart des cas, pas été ravivées dans la perspective plus précise de la « crise » — il faut reconnaître qu'elles ne prennent pas en compte le phénomène plus général de l'« insuffisance persistante des places de travail ». Cette dernière, dans la plupart des pays européens, a fait l'objet d'une attention particulière, sans que l'on puisse dire que les programmes ainsi entrepris aient été couronnés de succès. Ainsi du plan mis en œuvre par le gouvernement allemand en septembre 1974 et qui devait « soutenir l'emploi dans les secteurs particulièrement touchés par le chômage en y encourageant les investissements ». Ainsi des efforts analogues, tentés à la même période par les Pays-Bas. Ainsi du programme adopté en automne 1976

par le gouvernement italien, le plus engagé dans ce genre d'initiative puisqu'il prévoyait ni plus ni moins que la création, grâce à l'aide publique, de 420 000 emplois à l'intention des jeunes — principalement — dans le Mezzogiorno.

En première ligne, le secteur public

En fait, les actions tentées pour encourager la création d'emplois, et trouver de cette façon une réponse provisoire au chômage, ont jusqu'ici trouvé leur terrain d'application privilégié dans le secteur public. Quelques exemples. L'Allemagne fédérale (1976 et 1977) et le Danemark (1976) ont augmenté le nombre des emplois publics. En 1977, les Pays-Bas ont mis en place un programme de construction de pistes cyclables, d'installations de voiries, de parkings, par des chômeurs. La France (plan « Barre-bis ») créait en avril dernier 20 000 emplois dans la fonction publique. Même démarche aux Etats-Unis et en Suède. En Belgique, le nombre des chômeurs temporairement embauchés dans les services publics passait, en 1975, de 8000 à 20 000 (administrations provinciales, musées, hôpitaux, etc.).

On a vu également certains pays promouvoir une nouvelle répartition des emplois disponibles, en particulier en réduisant la durée du travail individuel. Démarche typique au Danemark où les employés de chemin de fer peuvent désormais bénéficier une fois tous les cinq ans d'une mise en disponibilité prolongée pendant laquelle ils touchent une allocation spéciale équivalente à l'assurance-chômage; cette mesure devrait permettre aux chemins de fer danois d'embaucher plus de personnel... En Autriche, dans la même perspective, un plan de réduction (dès 1975) de la durée hebdomadaire de travail (jusqu'à 5%) est entré en vigueur. Mesures originales en faveur des jeunes aux Pays-Bas, mais participant toujours de cette démarche visant à augmenter le nombre des travailleurs sans agir sur la quantité totale de travail : « tout emploi disponible pourra être occupé par deux jeunes simultanément, chacun recevant la moitié du salaire correspondant

et la moitié de l'allocation-chômage, le revenu devant atteindre globalement 80% du salaire complet... »

Une objection à ce genre de tentatives : si la réduction du temps de travail individuel correspond à une productivité accrue, pas de postes de travail supplémentaires en vue ! Autres inconvénients : l'organisation du travail à l'intérieur des entreprises se complique et les coûts salariaux risquent, en définitive, de croître (d'où de nouvelles subventions, de nouvelles primes ?)...

Prendre des risques

Ce bref survol n'incitera pas à l'optimisme, direz-vous ! Il prouve en tout cas que certains de nos voisins ont pris des risques, ont saisi l'occasion de prendre le problème de l'emploi à bras le corps, sans trop de craintes des retombées négatives (parmi celles-ci, à l'évidence, la mise en place d'un nouveau carcan administratif est spécialement à redouter). On est loin de l'immobilisme prudent et délétère à moyen et long terme qui prédomine chez nous.

Un enjeu moindre

On voit bien, à la lumière de cette comparaison internationale, brève et inévitablement incomplète, combien l'enjeu de la prochaine votation fédérale organisée autour de l'« article conjoncturel » est faible. Si la Confédération demande les moyens d'agir, encore faudra-t-il qu'elle s'en serve ! Et ce n'est pas le piteux marchandage organisé après la précédente votation sur le même objet en mars 1975 qui rassurera l'opinion à cet égard : l'amaigrissement du texte consenti après que le peuple avait accepté la première mouture (53 % de « oui ») alors que les cantons ne parvenaient pas à se départager (onze cantons pour et onze cantons contre) ne laisse pas entrevoir une ferme volonté d'attaquer les problèmes de front, si il manifeste en tout cas l'existence de forts groupes de pressions pour le « statu quo ».

Mystification radicale

Divine surprise ! Quelques semaines avant les élections au Conseil d'Etat, le Parti radical vaudois, par l'intermédiaire des « Femmes radicales » et des « Jeunesses radicales », lance une initiative populaire. Donc, la formation gouvernementale par excellence, celle qui bénéficie, grâce à l'entente des droites, d'une majorité pour ainsi dire automatique devant le Législatif cantonal, celle qui sur un signe concerté de ses trois conseillers d'Etat a toutes les chances de faire la loi à l'Exécutif cantonal, cette formation-là éprouve le besoin de partir en chasse de signatures pour appuyer son Idée. La plus élémentaire discrétion serait de mise à l'endroit de cette manœuvre électorale dont le ridicule porte atteinte à l'exercice bien compris des droits populaires, si la façon « radicale » d'aborder le fond du problème de la « protection de la famille et de l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée » n'imposait pas d'immédiates réserves.

Voilà une initiative dont le texte, rédigé en termes généraux — eu égard au « manque flagrant de données chiffrées », soutiennent les promoteurs — ouvre bien une nouvelle fois un dossier (« éviter que les impôts d'un couple soient supérieurs à ceux de deux personnes distinctes jouissant du même revenu provenant d'une activité lucrative dépendante ou indépendante » — « introduire un système d'imposition équitable dans le cas où l'épouse n'exerce pas d'activité lucrative »), fort controversé ces dernières années, mais se garde de proposer dans la même foulée une solution nette. Nouvelle ambiguïté : le Parti radical quête l'approbation des éventuels signataires de son texte, tout en se réservant d'imposer sa solution par la suite à travers les canaux bien établis de son influence dominante sur le ménage cantonal.

Le bât blesse également si l'on se réfère à la position constante des radicaux, tant sur le plan

cantonal que sur le plan fédéral, en matière budgétaire. Cette initiative aboutira, quelle que soit la « solution » adoptée en fin de compte, à un manque à gagner qui se répercutera sur les finances publiques (dix millions pour les communes, autant pour le canton ?). On pourrait l'admettre à la rigueur si les radicaux proposaient aussitôt la manière de combler ce déficit budgétaire qu'ils flétrissent à tout bout de champ, emboîtant le pas à la droite la plus conservatrice de notre pays. Mais sur ce point, le silence absolu ! Et à vrai dire, même si le Parti radical en venait à considérer ce manque à gagner fiscal, on peut légitimement craindre qu'il ne propose de le compenser par un train de ces « économies » antisociales dont certains parlementaires radicaux se font les champions depuis des mois à Berne... En fait de justice sociale !

Un cadeau aux « gros » contribuables

Le texte proposé, si flou soit-il, est trompeur encore sur d'autres points, mais le plus crucial est la véritable portée des mesures suggérées. Quelques chiffres feront mieux comprendre la mystification de l'opinion dans laquelle se lancent les radicaux ! Dans le canton de Vaud (voir tableau ci-après), le 88% des contribuables mariés dispose d'un revenu inférieur à 40 000 francs; et c'est aussi dans cette catégorie-là de la population que l'on enregistre la plus forte proportion d'épouses « actives ». A moins que l'on envisage de fixer une déduction maximum pour toutes les femmes mariées qui travaillent, soulageant ainsi proportionnellement plus les petits revenus que les gros — mais cela n'entre pas dans le projet en question, bien entendu ! — les propositions radicales culmineront plutôt, eu égard à la progressivité du taux d'imposition, en un cadeau à la minorité de contribuables plus riches (en dessus de 40 000 francs). Belle justice sociale !

Un dernier point encore : en l'état actuel du nouveau droit de la famille, on ne sait si l'initiative est réaliste (place du mari dans la famille), ce dont on est certain en revanche, c'est que restent en

souffrance dans les tiroirs de la Confédération, depuis des années, des propositions concrètes pour améliorer les conditions de vie familiales et auxquels l'appui radical a toujours fait défaut.

Les femmes vaudoises parmi les contribuables

Classe de revenu ¹	Répartition des contribuables mariés ² (%)	Nombre d'épouses actives pour 100 contribuables mariés ²
	10 000-20 000	48,7
20 000-40 000	39,3	39
40 000-80 000	8,9	31
80 000 et plus	3,1	20

¹ Statistique des cas « normaux » de la 17^e période de l'IDN, personnes physiques, période fiscale 1973/74. Cette période s'applique aux revenus 1971/72; depuis lors, les revenus nominaux ont progressé, mais on peut admettre que la structure, l'image de la répartition des revenus est restée la même.

² Y compris les veufs et les divorcés, ce qui sous estime le résultat de la 2^e colonne.

³ Entre 10 000 et 20 000 francs, la proportion d'épouses active et plus faible parce qu'on y trouve beaucoup de couple âgés (AVS) chez lesquels la femme ne travaille pas.

ANNEXE

Mosaïque confédérale

« Aussi bien sur le plan fédéral que sur le plan cantonal et communal, le couple marié est imposé en Suisse suivant le système de la substitution fiscale. Ce qui ne veut pas dire seulement que, à partir du moment du mariage, la fortune et le revenu de la femme s'ajoutent à ceux du mari, mais également que, dès lors, ce dernier se substitue à son épouse dans ses rapports avec le fisc. La conséquence la plus évidente de ce système est que, du fait de la progression, le couple marié dont la femme exerce une activité lucrative se trouve imposé plus lourdement qu'il ne le serait

si chacun des deux revenus était imposé séparément. Une deuxième conséquence, tout aussi grave, est que la femme n'entretient plus une relation autonome avec le fisc, et n'accomplit plus son devoir de citoyenne que par l'intermédiaire de son mari. Pour ce qui est de cette dernière inégalité juridique, ni la Confédération ni les cantons ne semblent s'en être souciés; quant à l'injustice fiscale résultant du cumul, elle se trouve en règle générale partiellement compensée par un moyen ou par un autre ». Ces phrases nettes ouvraient un travail sur l'« imposition de la femme mariée exerçant une activité lucrative dans les différents cantons suisses » mené à bien par l'Association vaudoise pour les droits de la femme (sept. 1977).

Équité sociale et égalité des droits

Et la conclusion de l'auteur : « En réalité, seul le système de l'imposition séparée garantirait à la femme mariée le plein exercice de ses responsabilités fiscales. Ce système est en réalité plus onéreux pour l'Etat que le système du cumul; c'est bien pour cette raison que, par exemple, le Grand Conseil vaudois a repoussé en 1975 la motion Neukomm qui le préconisait. Mais est-ce seulement pour des raisons financières que le législateur refuse de modifier dans le principe la situation actuelle ? Ne peut-on pas supposer que, chez certains, le calcul d'intérêt s'allie à la volonté de perpétuer un certain rôle de la femme au sein de la famille et de l'Etat ? Dans tous les cas, les femmes ne doivent pas se contenter de revendiquer une équité sociale de fait; elles doivent aussi, et tout autant, réclamer une égalité de droit ».

Deux exceptions

Passer en revue les cantons suisses, c'est noter qu'ils appliquent presque tous le système des déductions (le plus couramment une déduction sur le revenu de l'épouse, le revenu imposable du couple se trouvant diminué de la somme correspondant au moment de la « déduction »¹). Deux exceptions : Bâle-Ville et Bâle-Campagne qui im-

posent le revenu global du couple au barème correspondant à ce revenu diminué d'une somme allant jusqu'à 12 000 francs pour le premier et à 6000 francs pour le second. Trois autres cas particuliers : Genève, Zurich et Vaud qui connaissent, et eux seuls, le système du double barème d'imposition : une progression plus lente pour l'imposition des couples mariés que pour celui des célibataires; dans ces trois cantons, ce système du double barème se cumule avec celui des déductions. Le montant maximum de la déduction varie bien sûr à travers les cantons : entre 3000 ou 4000 francs à Zurich et au Tessin et 1000 francs pour les cantons de Vaud et de Schwytz; mais cette indication reste imprécise, sur le véritable statut fiscal des femmes qui travaillent, le mode d'appréciation des dites déductions étant fortement variable. Là, en gros, trois types de solutions :

Vaud dans le gros du peloton

— Argovie, Fribourg, Genève, Glaris, Grisons, Schaffhouse, Vaud, Valais, Zoug et Zurich accordent à toutes les femmes mariées qui exercent une activité lucrative, dans l'entreprise familiale ou ailleurs, une déduction d'un montant identique; parmi ces cantons, Argovie, Vaud, Valais et Zoug, en tout cas, accordent à la femme mariée salariée, comme à l'homme, un droit à la déduction pour frais professionnels.

— Certains cantons prévoient une déduction pour toutes les femmes mariées qui travaillent, mais différente selon le type d'activité exercée (la femme qui travaille dans l'entreprise familiale est alors généralement « pénalisée »); les deux Appenzell, Saint-Gall et Schwytz permettent à la femme mariée de cumuler sa déduction propre avec celle de ses frais professionnels; Berne et Nidwald confondent la déduction propre consentie à la femme mariée salariée avec la déduction des frais professionnels.

— Certains cantons enfin, Lucerne, Neuchâtel, Obwald, Tessin, Thurgovie, Uri et Soleure n'ad-

mettent de déduction que pour la femme qui travaille indépendamment de son mari, ou même seulement pour la femme salariée.

¹ Impôt fédéral direct : la loi prévoit qu'un montant allant jusqu'à 2500 francs peut être déduit du revenu du travail de l'épouse, que celle-ci travaille indépendamment de son mari ou qu'elle collabore avec lui.

REÇU ET LU

Un nouveau canton

Dans le magazine du « Tages Anzeiger », l'histoire de la naissance du plus jeune (demi-) canton né au sein de la Confédération helvétique, avant le Jura : tout commença en octobre 1830, lorsque quarante notables de la campagne bâloise, décidés à faire reconnaître à leur région l'égalité des droits avec les citadins de la métropole des bords du Rhin se réunirent pour jeter les bases d'une modification constitutionnelle...

— Une démarche qui n'est pas courante : un mois et demi après le lancement du « Journal du Valais », ses promoteurs font leur bilan « à cœur ouvert »; 1300 coopérateurs (30 au départ), 7000 abonnés et 2500 numéros distribués chaque jour pour la « vente au numéro », tel est le bilan en chiffres, en attendant le premier bilan « journalistique ».

— En prévision des élections au vote direct du Parlement européen, le Groupe socialiste du Parlement européen actuel a transformé son bulletin de presse EUSO en un mensuel destiné à un plus large public. Le premier numéro, qui contient un dossier sur l'Europe des consommateurs, annonce la création d'une Fondation Jean Jaurès dont l'objectif est de réaliser un certain nombre de manifestations culturelles et d'études destinées à sensibiliser l'opinion publique en général et les militants socialistes en particulier sur l'Europe d'aujourd'hui et sur celle que les socialistes veulent construire.

Nestlé - You-ès-Ei

Le magazine « Fortune », principal mensuel américain du business, vient de consacrer un long article à Nestlé. On y lit pas mal de choses intéressantes, dont certaines assez nouvelles pour nous.

Tout d'abord, le lecteur s'amuse à voir les étonnements américains dans le style de gestion à la Suisse. Outre-Atlantique, on trouve presque bizarre que Nestlé n'ait pas d'avion appartenant à l'entreprise, et que M. FÜRER soi-même conduise sa propre Opel pour se rendre à Zurich, à 140 miles environ de son bureau de Vevey, petite ville située à côté du Château de Chillon. Le parti pris helvétique de non-esbrouffe suscite presque de la gêne : pensez donc, le bureau du boss mondial de Nestlé donne directement sur le couloir, avec nom sur la porte et possibilité pour n'importe quel collaborateur de glisser un mot au passage ! Pour s'entendre répondre dans une des quatre langues officielles de la maison, ou en latin, hérité par le saint-gallois FÜRER de sa formation chez les Jésuites. « Fortune » s'étonne de tant de volonté de communiquer, et s'épuise à traduire les sages notions de temperantia (sens des proportions) et de libertas oboedientiae (sic, pour liberté de faire son devoir).

Pour le reste, le lecteur suisse trouve intéressant de (ré)apprendre que le groupe Nestlé fut effectivement dirigé de Stamford, Connecticut, pendant les années 1939 à 1947. Que Nestlé demeura pratiquement la seule grande entreprise étrangère à échapper à la nationalisation par Allende. Que Fidel Castro propose aujourd'hui un accord de coopération technique à Nestlé, après avoir repris sa filiale cubaine dès 1960. Et que le Vietnam voudrait voir Nestlé exploiter l'usine de lait en poudre montée juste avant l'arrivée des nordistes à Saïgon. A côté de cela, et du doctorat honoris causa de l'Université mexicaine de Guadalajara, que pèsent les pamphlets d'un « groupe gauchiste » sur les bébés du tiers-monde ?

D'ailleurs, Nestlé a d'autres plans à fouetter. Le

programme d'expansion aux Etats-Unis prévoit le doublement des ventes en cinq ans, de 2 à 4 milliards entre 1977 et 1982. Depuis Vevey, on considère le marché américain comme sûr et porteur de plus d'avenir qu'une Europe en socialisation rampante : là-bas, on peut tabler sur la stabilité politique, sur l'adhésion générale au principe de la libre-entreprise, sur une relative tranquillité des travailleurs, et sur la possibilité de transférer des devises comme on veut.

Un marché sûr

Moyennant quoi, Nestlé veut poursuivre sa politique de rachat d'entreprises américaines. Pour éviter les tracasseries dues à ces maudits tribunaux anti-trust, qui n'ont toujours pas définitivement tranché à propos de l'acquisition du groupe alimentaire Stouffer opérée en 1973, Nestlé vise la diversification hors garde-manger. Un premier pas important a été fait en novembre dernier avec le rachat des Laboratoires pharmaceutiques Alcon, qui se sont vendus plutôt cher (276 millions de dollars cash, soit 42 dollars par action au moment où la cote ne dépassait pas 24 dollars). Comme dit FÜRER : « Si vous voulez de bons bénéfiques, vous ne pouvez acheter bon marché ». De fait : les spécialistes ophtalmologiques et dermatologiques d'Alcon et ses filiales (dont Farmilia à Milan et Couvreur à Bruxelles) ne représentent qu'un petit pour-cent des ventes du groupe Nestlé, mais pas moins de 2,4% de son bénéfice total. Bien joué.

P. S. Si j'étais consommateur américain lecteur de Gil Stauffer ou responsable du secteur café soluble à la General Food, je me gafferais plutôt. Nescafé ne tenait que 10% de ce marché au début des années soixante, contre 54% à Maxwell; aujourd'hui, on en est à 32%—44%. Et le renversement de la proportion est planifié : qu'ils boivent donc du Nescafé, ces Amerloques, et plus vite que ça. Un peu comme si les Américains de la Corn Products venaient s'emparer du beau marché suisse des soupes en sachet, par Knorr

interposé. Heureusement qu'il y a Maggi/Nestlé, et surtout Haco/Migros. Décidément, de bons citoyens, ce FÜRER et ce Duttweiler.

BAGATELLES

A se demander pourquoi on fabrique des « bombes à neutrons », tant cette arme paraît inoffensive ! Au conseiller national Arthur Villard qui l'interpellait après des déclarations de Gnägi qui sont encore dans toutes mémoires, le Conseil fédéral répondait en substance : « A notre connaissance, la bombe à neutrons est un engin nucléaire produisant un souffle réduit mais un plus fort rayonnement; elle serait destinée à être dirigée surtout contre des objectifs militaires; il semble qu'en raison de son rayonnement primaire intense, elle serait engagée en particulier contre des concentrations de blindés; quant aux bâtiments, ils ne seraient atteints que dans un rayon d'action fort limité (...) ». Dangers pour la vie humaine, ou inhérents à la prolifération des armes de destruction massive, connaît pas au DMF. Qu'on se le dise !

* * *

Dans la grande commune de Köniz, près de Berne, les élus du Parti évangélique populaire et ceux du Parti démocrate-chrétien participaient aux travaux du Groupe de l'Union démocratique du centre du Conseil communal. Or, ils viennent de quitter ce groupe pour en constituer un autre qui est vraiment œcuménique. C'est la première fois qu'on assiste dans le canton de Berne à la constitution d'un groupe parlementaire par ces partis ayant une inspiration religieuse.

* * *

L'épargne négociée aurait-elle encore de l'avenir ? L'édition allemande du Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles a publié en fin d'année une étude sur l'épargne-investissement des travailleurs. La version française paraîtra prochainement...